Vingt-sixième Année (2e Série) — N° 1262 ✶ DIX CENTIMES ✶ Mardi 10 Juin 1913

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN **SOCIALISTE** LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, RUES LÉON-ROCHES & ANNIBAL, 6 — TUNIS

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne : Echos, 2 fr. Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr.; Réclames en troisième page : 0 fr. 80 ; quatrième page 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

MARABOUT MALFAISANT

Professions clandestines

Si la police tunisienne pensait à mieux faire qu'à surveiller les journalistes indépendants qui ne craignent point d'appeler un chat un chat et Rollet un fripon, elle aurait un peu l'occasion de rendre service à la population, en remplissant consciencieusement le rôle pour lequel elle a été créée.

Au lieu de se signaler quotidiennement par de courageux procès-verbaux dressés à de paisibles citoyens coupables de légères vétilles, au lieu de laisser filer en douceur les grands escrocs signalés dans nos précédents numéros et qui, comme le loup de la fable, courent encore, elle devrait, ce nous semble, s'atteler à la découverte de petits métiers aussi clandestins que nocifs, qui prospèrent sur le pavé de notre ville.

La Sûreté s'est fait décerner des éloges pompeux, cette semaine, dans la presse, parce qu'elle s'est aperçue, tout à coup, de l'existence d'un joli trio qui exploitait, fort tranquillement, une pharmacie clandestine !!!

Mais le flair de nos limiers ne leur a point permis, l'autre jour, de cueillir un des nombreux détenteurs de *chira*, puisqu'il ne fut arrêté que sur la dénonciation d'un complice !

Cependant, les industries secrètes, les commrcees interlopes, les professions nuisibles pullulent à Tunis, et ceux qui les pratiquent semblent être à l'abri de toute intrusion de la justice et de toute surveillance policière, car le plus souvent ils étalent un luxe insolent et une morgue grossière.

Qu'est-ce qu'*une* pharmacie clandestine quand il y en a tellement dont les propriétaires, assez fréquemment ignares, jouissent d'une simple licence, d'une unique autorisation officielle, qui leur permet de concurrencer à loisir les pharmaciens *diplômés* tout en commettant parfois de ces méprises qui envoient *ad patres* les malheureux s'étant servis chez eux ?

Que sont aussi ces sages-femmes — également tolérées et non diplômées — dont le contingent va en augmentant ? Les surveille-t-on suffisamment pour empêcher leurs maladresses ?

Et cette foule de médecins « tolérés », de dentistes ou de pédicures « autorisés » ? Qui donc les « autorise » à exercer ? Le Gouvernement Tunisien ? A-t il la compétence et l'autorité voulues pour délivrer des licences et se substituer aux Facultés ?

Il a recours, paraît-il, à une enquête préalable. En quoi consiste cette enquête *pro forma*, et comment un individu quelconque arrive-t-il à être admis à exercer une profession pour laquelle de longues et coûteuses études sont toujours indispensables ?

Peut-on se fier à ces « tolérés » ? Leur permis d'exercer est-il, tout au moins, le fruit de leur réelle expérience à défaut de diplômes, ou bien est-il dû à une complaisance coupable ?

Que, dans les débuts du Protectorat, dans des agglomérations dépourvues de l'aide nécessaire d'un praticien, on ait recours à ce palliatif de nommer des borgnes dans des pays d'aveugles, nous n'y voyons, pour notre part, pas grand mal. Mais que, depuis, l'on voie surgir, de temps à autre, des nouveaux « tolérés », nous avouons n'y comprendre goutte.

A telle enseigne, que des esprits ou trop naïfs ou trop roublards — les deux extrêmes — se sont cru tout permis, sans appréhension aucune, et nous ont valu le pot-aux-roses de la pharmacie clandestine découverte mercredi dernier.

Et les rebouteux, qui foisonnent également parmi les populations arriérées de notre cité ? Ignore-t on que les Siciliens ou les Arabes préfèrent avoir recours aux bons soins de ces farceurs qu'à ceux d'un véritable homme de l'art ?

Et ces sorciers indigènes, ces *deggazas*, ces enchanteurs, ces pythonisses, ces jeteurs de sort, dont les amulettes ont des vertus magiques aux yeux de notre basse classe et dont les sortilèges lui sont si pernicieux — sont-ils, eux encore, « tolérés » ou « diplômés » ? Leur science occulte et funeste jouit-elle de l'apostille officielle ou s'exerce-t elle librement loin de toute entrave ? Ont ils titres et diplômes, ou en sont-ils exonérés comme leurs congénères précités ?

Connaît-on le nombre annuel des victimes de l'ignorance ou de la fourberie de ces monstres ?

Et la prostitution cachée, que nous ne voulons citer que pour mémoire, dont le flot montant appelle une répression rapide, la surveille-t-on ?

Et les joueurs de *lotto* ?

Avec les usuriers madrés, les sorciers finauds, les escrocs avisés, les parasites incorrigibles, les paresseux dégourdis et les industriels clandestins, la pauvre Tunisie se trouve prise comme entre les serres d'un immense vautour.

Que l'on prenne donc des décrets dont le besoin se fait vivement sentir, et que, comme nous le disions au début de cet article, la police se charge de leur application rigoureuse, et nous verrions renaître pour le Protectorat une ère de saine quiétude et de meilleure prospérité.

JEAN-SANS-PEUR.

LES VERS LUISANTS

Ce sont les yeux,
Des noirs lutins mystérieux
Qui, dans les nuits sereines brillent ;
Quand tout s'endort.
Leurs beaux yeux d'or
S'ouvrent à la lune et scintillent.
Ce sont des yeux,
Les vers luisants silencieux
Qui se rient dans l'ombre profonde
Et se moquent de notre monde ;
Ce sont les yeux
Des noirs lutins mystérieux... .

Lucien DANZEL.

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

LE FAIT DU JOUR

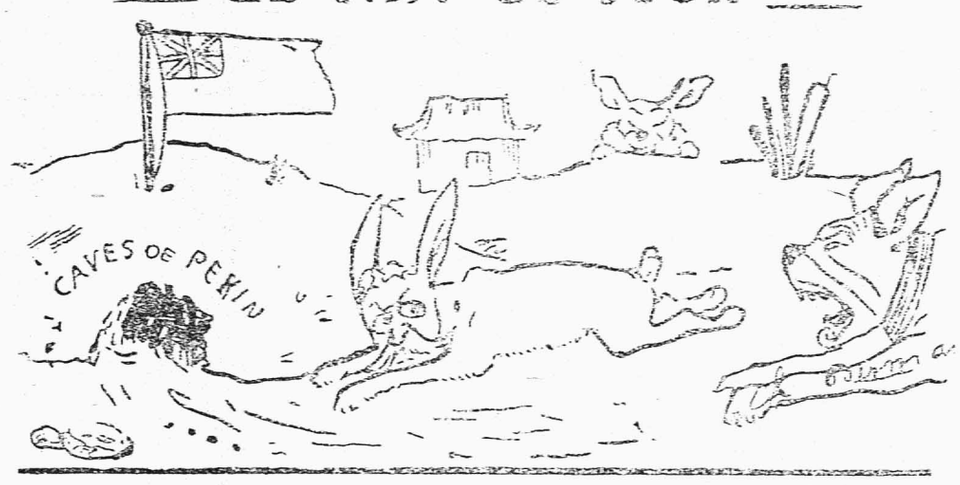

SOUVENIR D'HÉROÏSME. — *M. Stéphen Pichon :* « Moi, j'aurais résisté ! »

BILLET DE LA SEMAINE

LE MARABOUT ROY

MALFAISANT ET NUISIBLE

Par quelle grâce d'Etat M. Roy, secrétaire général du Gouvernement Tunisien pour la justice, est-il maintenu, envers et contre tous, en fonctions alors que l'heure de la retraite a sonné pour lui depuis quatre ans ?

Quel personnage protège cet homme néfaste qui n'a été bon que pour ses créatures, ses protégés, généralement d'ignobles gredins, dont il fit de plusieurs des caïds qu'il a placés à la tête des plus grands caïdats !

Il n'y a pas besoin de remonter bien loin, ni bien haut, dans le passé pour avoir un aperçu des agissements plutôt malfaisants de ce vieillard de soixante-neuf ans qu'une puissance occulte impose à la Tunisie. Les griefs sont de tous les jours, mais l'an dernier M. le député Thalamas lançait contre lui, du haut de la tribune de la Chambre, une série d'accusations nettes et précises qui auraient dû le faire balayer sur-le-champ. Il n'en fut rien, l'orage passa, et l'homme resta là : il est toujours en fonctions. Pour le maintenir en place, on a prêté à sa compétence — qu'il était même le seul compétent — pour la refonte du code musulman calqué, copié sur notre code français ; aujourd'hui cette œuvre, qui doit être sûrement magistrale, avec une pareille autorité à sa tête pour en diriger les travaux, qui n'est, faut-il l'apprendre, qu'une pâle copie, qu'un plagiat du travail de Khéreddine, l'ancien général tunisien, premier ministre, est achevée et cependant M. Roy persiste, il est toujours là. Pour le garder encore en place, il a fallu trouver un nouvel expédient et voici ce que l'on a imaginé : la reconstitution de l'histoire de la Tunisie depuis les temps les plus anciens, peut-être l'occupation romaine, jusqu'à nos jours ! Se non è vero è ben trovato, *comme dit l'autre.*

Grâce à cette trouvaille, le vieillard impotent va rester en place pour un temps indéterminé, car le travail de compilation sera assurément fort long, si long que le public se demande avec stupeur si tout cela ne cache pas quelque malodorant pot-aux-roses dont il faut par tous les moyens empêcher a découverte. C'est bien possible, l'avenir seul nous renseignera.

Ce serait donc pour empêcher le scandale d'éclater que M. Roy, qui a, dit-on, une fortune respectable, resterait à son poste bien que l'heure du repos et de la retraite ait sonné depuis quatre ans à l'horloge de la Kasbah.

Faudra-t-il, pour le déraciner, que la Colonie demande à Thalamas de revenir à la charge et de faire encore retentir la tribune des exploits de ce malfaisant fonctionnaire dont l'œuvre pèse si lourdement sur les destinées du Protectorat ?

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

A nos confrères. — *Nous avons toujours adressé, dans un but d'échange, la* Petite Tunisie *à tous les journaux tunisiens.*

Quelques-uns de nos confrères, cependant, se croient dispensés de la réciproque et ne nous envoient jamais leur feuille.

Nous les prions de bien vouloir se conformer à cette simple courtoisie confraternelle, faute de quoi nous nous verrions obligés de leur supprimer le service de notre journal.

Encore l'évêque Tournier. — Commençons par rendre à César ce qui appartient à César et à *l'Echo des Mines*, celui relatif à l'évêque Tournier que nous avons reproduit, en partie, dans notre dernier numéro et qui nous a valu plusieurs lettres pour nous annoncer que si cet évêque jouit d'une fortune considérable, il la doit, en grande partie, à son ancien homme d'affaires, M. Sitbon, d'origine tunisienne juive.

Nous n'ignorions pas ce détail, mais nous n'y songions plus.

Comment trouvez-vous cet évêque qui confiait la gestion de sa fortune à un juif, nous demande l'un de nos correspondants ?

Mais... nous trouvons qu'il a parfaitement bien fait puisque son homme de confiance a su faire fructifier ses capitaux et qu'il a su accommoder ses croyances religieuses à la sauce Sitbon.

Peut-être que notre excellent confrère Monniot de la *Libre Parole* ne serait pas de notre avis, s'il veut bien nous donner le sien nous ferons connaitre sa réponse.

Sur la « Medjerda ». — Nos concitoyens qui s'apprêtent à partir pour France par le courrier rapide du mercredi de la Compagnie Mixte avant le retour du *Manouba* ne regretteront pas le voyage sur la *Medjerdah* qui le remplace.

Le bateau est excellent, il file bien et le service à bord est parfait.

Parti mercredi dernier, après son heure réglementaire, la marche du navire fut contrariée par un fort vent d'est et cependant à 2 heures de l'après-midi, il était en vu des côtes de France et à 5 heures précises le navire s'amarrait au quai de la Joliette.

Nos félicitations à son excellent commandant.

Numéro sensationnel. — Notre excellent ami M. Frédéric Weber, le grand éditeur tunisois, vient de faire, numéro exceptionnel et qui ne comprend pas moins de 60 pages — excusez du peu !

Ce fascicule, destiné à vulgariser notre merveilleuse Tunisie à l'Exposition de Gand, a été tiré à 14.000 exemplaires et ne renferme pas moins de 200 gravures disséminées au milieu d'un texte des plus attrayants et fort intéressant.

Le succès incontestable de ce numéro sera le digne couronnement des efforts méritoires de M. Weber pour doter la Régence d'un organe illustré qui peut soutenir hautement la comparaison avec ceux de la Métropole.

L'Ordre Hafidien. — Nous adressons nos confraternelles félicitations à M. Victor Barrucand, directeur de *l'Akhbar*, qui vient d'être promu officier de l'Ordre Hafidien, sur la proposition du général Lyautey, Résident général de la République Française au Maroc.

Oh ! ces usuriers ! — *Le Courrier de Tunisie* du 7 juin, sous la rubrique « La ruine de Béja », attire l'attention de M. le Procureur de la République sur les procédés scandaleux de certains usuriers de cette localité qu'ils mettraient en coupe réglée causant ainsi la déconfiture des malheureux qui ont recours à eux.

Les victimes de ces *strozzini* seraient nombreuses et notre confrère ajoute que « l'autorité judiciaire devrait sévir énergiquement contre des individus qui sont la ruine du pays. ».

Nous sommes pleinement de l'avis du *Courrier*, d'autant plus que nous avons longtemps — et les premiers dans la presse de Tunisie — mené une formidable campagne, très documentée, contre les menées de ces vampires.

Et si ces messieurs ont envie de relever la tête et de sucer à nouveau le sang du peuple, nous pourrions leur dire la ritournelle bien connue :

« Si cette campagne vous amuse...
Nous la recommencerons. »

Les Palmes d'or. — L'honorable receveur de rentes, M. Adolphe Disegni, le philanthrope bien connu, vient d'être nommé officier de l'Instruction Publique.

Nous sommes heureux de lui adresser nos sincères félicitations.

La promotion violette. — La promotion tunisienne du 1er janvier des palmes académiques vient seulement de paraître à *l'Officiel Tunisien*, assez en retard. Elle embrasse plusieurs listes de propositions.

Nous ne pouvons songer à féliciter séparément les nouveaux décorés, aussi leur adressons-nous à tous nos meilleurs compliments.

Nous tenons cependant à mentionner

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

nos amis M. Leygonie, directeur des Casinos municipaux de Tunis, nommé officier de l'Instruction Publique ; M. le capitaine Jouin, attaché militaire à la Résidence ; M. Tillot, rédacteur à la *Dépêche Tunisienne*, et M. le docteur Darius Scialom, directeur de la *Gazette Médicale et Sociale de Tunis*.

Nous donnerons dans notre prochain numéro la liste des principaux promus.

Au Bône-Guelma. — M. l'ingénieur Reboul, chef du service du Matériel et de la Traction au B.-G., prendra sa retraite le 27 juin prochain.

A cette occasion, le personnel des mécaniciens et chauffeurs placé sous ses ordres lui a offert un souvenir, constitué par une canne de prix. Les employés de bureau lui ont offert un bronze d'art, et le personnel ouvrier a organisé un punch en son honneur.

M. Reboul est remplacé dans ses fonctions par M. This.

Les mendigots. — Notre dernier article de fond sur la recrudescence du nombre de mendiants de toutes sortes, et de mendicité plus ou moins déguisée à Tunis, a été signalé, commenté ou reproduit en partie par quelques uns de nos confrères.

La *Dépêche Tunisienne*, entre autres, dans son « bulletin » de vendredi, parle également d'un autre genre de mendiants doublés parfois d'escrocs : ce sont les prétendus globe-trotters qui s'abattent à certaines époques de l'année sur notre ville, comme de véritables criquets.

La réputation des Tunisois comme « bonnes poires » doit s'étendre au loin, puisque tous les claquedents, tous les escrocs, tous ceux qui ont pour le travail régulier et honnête une répugnance insurmontable, prennent un billet à destination de la capitale de la Régence, où ils sont sûrs de trouver bon gîte, bon repas et de la monnaie plein leur gousset.

Nous sommes heureux d'avoir signalé cette situation en y attirant l'attention des Pouvoirs constitués, dans l'espoir d'y voir apporté un remède quelconque.

Passez l'été dans la Haute-Savoie et vous reviendrez avec une santé florissante.

Hôtels-pensions pour toutes les bourses depuis 3 fr. 50 par jour, tout compris.

Pays sain, agréable, frais, cure de lait, d'altitude, eau minérale, etc., etc

A vendre 150 actions de la Société des Mines de Sidi-Rezig, [illegible] à 10 fr. Ecrire à M. F. Duval, 128, boulevard de Courcelles, Paris.

Nos Officiers d'Afrique

En assistant, l'autre jour, à l'inauguration du monument élevé à Tunis à la mémoire du vétérinaire principal Philippe Thomas, nous ne pouvions nous défendre de songer à tout ce que la civilisation et l'humanité doivent à nos vaillants officiers d'Afrique.

Nous n'avons pas ici à faire leur éloge au point de vue professionnel, et nous ne voulons pas les juger en tant que chefs de notre armée. Leur dévouement à la sainte cause de la Patrie est trop connu pour qu'il soit seyant de le rappeler encore. Brillants éducateurs de la jeunesse que la République leur confie pour en faire des défenseurs de notre sol et de nos libertés, ils s'acquittent de leur noble tâche à l'admiration générale.

Mais ce que nous voulons faire ressortir, dans ce modeste article, ce sont les services incomparables qu'ils rendent sans cesse à la cause du progrès et de la science.

Ils ne se contentent pas d'être de vaillants soldats dévoués au drapeau et ayant le sentiment du devoir. Ils ont encore et au plus haut degré le culte de la mission civilisatrice de notre chère France et ils savent que, dans un pays comme la Régence, où nos compatriotes sont plutôt rares, c'est à eux qu'il incombe de faire aimer la Métropole par les bienfaits qu'ils répandent autour d'eux.

Et si en France le patriotisme chaud et vibrant peut être quelquefois taxé de laid chauvinisme, ici, en Tunisie, être patriote signifie aimer l'humanité entière, car c'est la France qui détient le flambeau de lumière pour toutes les races indigènes ou exotiques qui y cohabitent.

A la transformation heureuse et continuelle de cette contrée sous l'égide du Protectorat, on peut affirmer sans crainte que les officiers ont pris une part notable.

Dans toutes les associations savantes ou philanthropiques, dans tous les mouvements de solidarité ou d'éducation, on peut être sûr de voir les « gradés » du corps d'occupation.

A l'Institut de Carthage, à la Société de Géographie, à la Croix-Rouge, ailleurs encore, de nombreux officiers figurent sur la liste des meilleurs adhérents.

Et que ce soit pour des communications intéressantes publiées dans les bulletins spéciaux, que ce soit pour des conférences attrayantes ou des doctes brochures, ils sont à l'avant-garde.

Parmi eux, le colonel Bouquero et d'autres encore ont fait des conférences si belles et si instructives que le souvenir en est demeuré ineffaçable dans l'esprit des assistants.

D'autres ont créé de petits villages riants dans l'Extrême-Sud tunisien, au seuil du grand Sahara.

Combien, en outre, étudient durant leur activité et, l'heure de la retraite sonnée, s'inscrivent au barreau de notre ville !

Combien encore fondent des industries prospères ou créent des entreprises agricoles auxquelles ils savent donner une grande impulsion, contribuant ainsi, et très efficacement, à l'œuvre de la colonisation française !

N'oublions pas non plus de mentionner avec respect l'œuvre des femmes d'officiers qui, par leur charité agissante et leur bonté inlassable, font tous les jours de plus en plus la conquête des cœurs de la population protégée, l'attirant invinciblement à nous et lui faisant aimer et bénir notre autorité.

N'omettons pas davantage l'œuvre du peuplement français à laquelle coopère encore l'armée, puisque l'honorable commandant en chef de la Division de Tunisie, M. le Général Pistor, a créé l'office du placement des soldats libérables qui fonctionne admirablement.

Alors que souvent, dans la Métropole, dans les petites sous-préfectures, nos officiers s'ennuient à mourir et ne songent qu'à des distractions sans utilité en attendant d'être nommés dans des garnisons de grandes villes, ici, en Tunisie, dans les moindres hameaux de l'intérieur ou du Sud, dans des *bleds* où l'on ne souhaiterait pas à son pire ennemi de vivre, il y a des officiers français qui s'adonnent corps et âme au relèvement de la population autochtone, à la prospérité de la colonie, à l'œuvre admirable de régénération humaine qui est le lot de la France républicaine, sans pour cela négliger leurs devoirs militaires et leurs fonctions professionnelles !

Quand une armée compte dans son sein des savants aussi remarquables que modestes de l'envergure de Philippe Thomas, elle peut être fière à juste titre de sa valeur et de ses mérites.

Gloire donc à nos officiers d'Afrique qui savent si haut faire flotter le drapeau tricolore, soit dans les combats devant l'ennemi, soit dans les conquêtes pacifiques de la Science et de la Civilisation !

J. VÉHEL

UN PORTRAIT

A la Compagnie de Gafsa

M. BURSAUX

Secrétaire élu de la Conférence Consultative

M. Bursaux, directeur à Metlaoui des exploitations de la Compagnie de Gafsa, doit prochainement quitter ses fonctions pour aller occuper à Paris, au siège social, une autre situation.

Nous ne laisserons pas partir ce *distingué* ingénieur sans lui exprimer, au nom de ses nombreuses victimes, la satisfaction qu'elles éprouveront de son départ.

M. Bursaux n'a su créer autour de lui que des antipathies et fut de tout temps exécré du personnel placé sous ses ordres : ingénieurs, employés de bureau, ouvriers européens et indigènes, et surtout les Français, eurent à subir de la part de ce négrier, comme on le dénomme communément, toutes sortes d'injustices, d'iniquités et de vexations.

Les colonnes de ce journal ne suffiraient pas s'il nous fallait citer avec, à l'appui, les preuves que nous possédons des innombrables méfaits qu'il a commis dans l'exercice de ses fonctions.

Autocrate, tyran, autoritaire, il frappait sans pitié quiconque lui portait ombrage ou ne marchait pas au doigt et à l'œil : aucune considération n'arrêtait son bras vengeur, toujours prêt à s'abattre.

Dans les actes les plus intimes et étrangers aux services qu'il dirigeait, M. Bursaux se montra encore brutal, inconscient, despote, et même féroce : et nous pourrions, si nous n'étions limité pour le moment dans notre droit de critique, fournir à la curiosité publique des détails piquants et des révélations intéressantes.

Il fut l'associé de la Cie de Gafsa dans des combinaisons machiavéliques et à l'occasion de faits d'une grande gravité que notre discrétion professionnelle nous oblige à ne pas révéler pour l'instant, car ces faits étant parvenus à notre connaissance par surprise, nous ne voulons compromettre personne. Mais lorsque nous serons délié de notre promesse de conserver le secret de notre découverte — et nous le serons un jour — nous mettrons à nu les turpitudes, les compromissions, les actes invraisemblables et ignorés du public, imputables à la Cie de Gafsa et à ses dignes acolytes, M. Bursaux et M. de Robert

M. Bursaux fut le créateur des règlements administratifs de l'exploitation de Metlaoui ; il y a instauré un régime de terreur autorisé et approuvé par la Cie de Gafsa, et qui en fait un véritable bagne pour les ouvriers ; cette dernière en a retiré tous les ans un profit énorme qui s'ont venus s'ajouter aux bénéfices qu'elle a réalisés.

L'ambition de M. Bursaux ne connaissant pas de bornes, il fut pris du désir de faire de la politique et, grâce aux voix dont il disposait et qui lui étaient acquises *bel gré, mal gré*, se fit élire avec l'assentiment de la Cie de Gafsa, délégué à la Conférence Consultative. Mais le rôle de simple délégué était trop effacé pour l'action qu'il voulait accomplir et, à force d'intrigues et grâce à la complaisance de collègues que nous avons été surpris de trouver au nombre de ses partisans, il réussit à se faire élire secrétaire de cette assemblée.

Le rêve était réalisé, car le secrétaire élu de la Conférence Consultative, qui est la seule et bien mince émanation du suffrage universel en Tunisie, est seul qualifié pour parler au nom de la Colonie Française dans les réunions et démarches officielles et être aux côtés du Résident Général.

Or, le passé de M. Bursaux en tant que directeur des exploitations de Metlaoui, ses attaches indéracinables avec la Cie de Gafsa, intimement liée elle-même avec le Gouvernement tunisien par une communauté d'intérêts, devaient être un obstacle à la réalisation de telles prétentions.

Et on a pu constater que M. Bursaux, aux cours de son mandat électif, s'est moqué de l'intérêt général du pays, et qu'il a recherché encore un tas de faveurs qui se chiffreraient par plusieurs millions si M. de Carnières, président de la Chambre d'Agriculture du Nord et délégué, lui aussi, à la Conférence Consultative, n'avait protesté avec véhémence contre le scandale qui se préparait.

C'est d'ailleurs cet insuccès et les conséquences qui en découlent, qui valent à M. Bursaux d'être déplacé et envoyé au siège social de la Compagnie Gafsa où, dit-on, sa situation sera plus élevée, parce qu'on n'a pu faire autrement, que celle qu'il aura occupée à Metlaoui avec la distinction, la bonté, la douceur que l'on sait.

Son règne n'a que trop duré : il était temps que le pays fut débarrassé de cet homme néfaste, haineux et méchant envers tous ceux qui l'ont approché.

(*L'Echo des Mines*).

Nous avons tenu, à reproduire ce portrait, extrait des colonnes d'un confrère qui n'a pas habitué ses lecteurs à lire des réquisitoires de ce genre, que d'autres journaux, dont la *Petite Tunisie*, ont depuis longtemps publié contre le Directeur général de Gafsa.

Absinthe Berger

supérieure, saine, apéritive

LA

HERNIE

n'est plus une infirmité pour ceux qui ont adopté les Appareils de A. CLAVERIE de Paris

Les personnes atteintes de hernies ont un intérêt vital à assurer la réduction intégrale et la contention absolue de leur infirmité au moyen d'un appareil réellement sérieux et perfectionné.

Leur bien être, leur santé, leur capacité de travail, leur existence même en dépend.

Aussi c'est ce qui explique la renommée universelle des merveilleux Appareils sans ressort inventés et récemment perfectionnés par le grand Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE.

Ces incomparables appareils qui viennent de remporter à l'Exposition de Londres 1912 le Grand Prix et le Grand Diplôme d'Honneur sont actuellement considérés comme les premiers bandages du monde.

Aussi nous sommes heureux d'annoncer à nos Lecteurs que le grand Spécialiste, désireux de faire profiter chacun des avantages de sa nouvelle découverte, est actuellement de passage en Tunisie et nous ne saurions trop leur conseiller de lui rendre visite, avec l'assurance d'obtenir un soulagement immédiat et définitif à leurs souffrances.

M. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. à : BIZERTE, mercredi 11 juin, Grand Hôtel ; TUNIS, jeudi 12, vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15, Grand Hôtel de Paris.

Ceintures ventrières perfectionnées pour toutes les déviations des organes de la femme — Bas pour varices — Orthopédie, Prothèse.

Les fantaisies d'un converti

Nous ne sommes, dans ce journal d'incroyants, les ennemis d'aucun culte, à la condition qu'il soit sincèrement professé, mais nous ne saurions trop nous élever contre les principes exagérés de certains prêtres qui se font de la religion un prétexte à tumulte.

Tel notre excellent compatriote Jossot, ancien ardent de l'Intransigeant député oranais. On peut, certes, avoir été conquis par les attraits de la religion du Prophète, après avoir longtemps amorcisé dans la Ville-Lumière. Mais de là à annoncer la chose à grand renfort de grosse caisse et vouloir que sa conscience » à la mode indigène l'assurant de bien que l'ablation de l'appendice cordal du lobe de l'Abd-Elhalé, eût sort du domaine de la pause dévotion pour devenir du chauvinisme s'ensuit.

Or donc, voici l'historiette que l'on raconte dans les cafés maures, assez amusante pour que nous en puissions reproduire, à titre, du reste, purement documentaire.

Quand le nouvel Abdul-Karim eut subi la petite opération que vous savez, il dû, selon les préceptes coraniques et sa propre expression humoristique — l'humour ne perd jamais ses droits chez un Parisien de la Butte — se coiffer le chef d'un pot de fleurs renversé.

Encore qu'une bonne partie des musulmanes soient vêtues aujourd'hui à l'européenne, notre néophyte voulut être, lui, plus Arabe que les Arabes. Il exigea un costume tunisien : gandourah soyeuse, turban, séroual ample et babouches jaunes. On le conduisit dans les souks, où la transformation complète s'opéra dans la boutique d'un tailleur israélite.

Plusieurs semaines après, Abdul-Karim se trouva être à l'aise dans ses vêtements flottants. Était-ce la nostalgie du burnous veston et du pantalon européen ? Toujours est-il qu'il prétendit être trop « serré » dans cet accoutrement et se rendit chez le tailleur pour l'échanger contre un autre plus large.

Notre marchand se récria, affirmant ne pouvoir donner un costume neuf contre des effets déjà portés.

Les indigènes présents conseillèrent à leur nouveau coreligionnaire de se plaindre à l'autorité tunisienne compétente, laquelle obligea le mécréant juif à avoir plus d'égards pour Abdul et à lui renouveler sa garde-robe arabe en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire.

Et le pauvre diable dût s'exécuter. Que n'a-t-il excipé de la nationalité française de son réclamant pour éviter la juridiction indigène !

Car, enfin, qu'on nous sachions, en se faisant mahométan, Jossot n'a point cessé d'être un Français et un bon Français.

Cette anecdote est-elle vraie ? Nous n'en savons rien, et en la reproduisant, nous n'avons voulu qu'en faire ressortir les côtés humoristiques, sans toucher à l'honorabilité incontestable de Sidi Jossot.

Toujours est-il que c'est une preuve de plus que les Arabes sont enchantés de leur nouvelle recrue et qu'il n'est de prévenances dont il ne soit entouré.

Devrons-nous tous nous faire musulmans pour couler une vie de miel et de lait ?

L'exemple de Ben Jossot est, ma foi, tentant.

J. VÉHEL.

La taxe sur les Jeux

à la Chambre des Députés

(*Séance du 21 Mai 1913*)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les jeux.

M. Leroy-Beaulieu fait connaître que l'amendement Lemoine étant, après réparation de l'erreur, définitivement repoussé, il y a lieu de reprendre la discussion de l'article 6 (prélèvements stipulés par les communes).

M. Myrens défend l'amendement suivant : « Jusqu'à l'expiration des traités intervenus avant la présente loi entre les communes et les compagnies fermières, l'excédent des recettes des communes l'excédant sera affecté par les villes à des œuvres de bienfaisance ou d'assistance sociale ».

M. Rivet. — La Chambre en rejetant l'amendement Lemoine, a voulu respecter le principe de la liberté des communes. M. Myrens vous demande de violer ce principe pour une somme moitié forte. Ce n'est pas moins un vote contraire à celui de mardi. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Myrens. — Les communes seraient plus mal à l'aise pour traiter avec les compagnies qui abusent de leur situation, et le partage du boni n'est pas fait équitablement entre l'Etat, les communes et les compagnies. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Clémentel. — La commission combat l'amendement Myrens pour les mêmes raisons qui lui ont fait combattre l'amendement Lemoine.

L'amendement Myrens est repoussé par 325 voix contre 190.

L'article 6 est donc finalement adopté.

L'entrée dans les salles de jeux

M. Pierre Leroy-Beaulieu présente à l'article 7 (Ticket d'entrée pour les salles de jeux) un amendement ainsi conçu :

« Nul ne peut pénétrer dans les salles où les jeux de hasard sont autorisés s'il n'est pas muni d'un permis de jeux. Ce permis valable pour un an est délivré moyennant le paiement d'une somme de 100 francs dans les mêmes conditions et selon les mêmes règles qu'un permis de chasse.

« En cas de contravention aux dispositions qui précèdent, la personne surprise sans permis dans la salle de jeux et le tenancier de l'établissement seront l'un et l'autre punis d'une amende de 200 francs en principal. Les contraventions sont constatées les instances sont suivies et le produit des amendes est réparti conformément aux alinéas 3 et 4 de l'article 23 de la loi du 20 août 1871. »

M. P. Leroy-Beaulieu. — Un ticket de 0 fr 50 à 0 fr 25, même de 0 50, ne constitue pas un appel à la réflexion suffisant pour empêcher les entraînements. Il faut surtout supprimer l'entrée journalière. Seul un permis de jeux de 100 francs sera un appel à la réflexion. Ce n'est pas de sang-froid qu'on prendrait un tel permis. Un simple curieux ne risquerait plus de devenir par désœuvrement joueur professionnel. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Antoniotti. — Celui qui aura versé 100 francs se croira obligé de jouer pour rattraper son argent !

M. Chénier combat l'amendement. A Paris actuelle, dit-il, l'entrée des casinos est gratuite ou à peu près, la commission a jugé nécessaire d'établir un droit de timbre sur la carte d'entrée. M. Leroy-Beaulieu lui même a rendu hommage au sentiment qui nous inspire. La commission ne peut aller jusqu'où propose d'aller M. Leroy-Beaulieu.

M. J. Dupuis. — Je demande qu'on vote d'abord sur le principe du jeu ; ensuite sur l'importance du droit : la carte nominative permettrait d'empêcher l'entrée aux soldats, aux fonctionnaires gestionnaires des deniers publics et même des tricheurs.

M. Pierre. — Le mieux aurait été de supprimer les casinos.

M. J. Dupuis. — Enfin, le droit que vous proposez étant décroissant avec le nombre des entrées vous encouragez les joueurs au lieu de les retenir sur la pente dangereuse. (Applaudissements à droite).

MM. Rivet et Godart insistent à nouveau pour le rejet de l'amendement Leroy-Beaulieu ; mais ils font cette concession de doubler le droit de timbre : 0 fr 50 au lieu de 0 fr 25, si l'entrée est valable pour la journée ; 6 fr au lieu de 3 francs pour quinze jours ; 10 fr pour un mois, 20 fr. pour plus d'un mois.

L'amendement Leroy-Beaulieu est repoussé par 369 voix contre 100.

M. de Villebois-Mareuil propose d'ajouter à l'article la disposition suivante :

STÉPHANE REVOLON

Successeur de DURIEUX & REVOLON

6, Rue de Rome

VASTES ENTREPOTS

Rues de la Loire et du Var

Quincaillerie, Ferronnerie, Armes de chasse

OUTILS AGRICOLES

FONTE, FER ET ACIER

«Sur les timbres, la devise suivante devra être apposée : Le jeu est une passion néfaste. (Rires et applaudissements). Je ne comprendais pas que le Ministre combatte mon amendement, parce que je lui rend service ; quand, pour me renseigner je me suis rendu à Enghien (Exclamations et rires), j'ai pu voir une affiche interdisant aux soldats, aux mineurs et aux gens du pays de jouer. Il n'y a donc rien de nouveau à mettre un avertissement supplémentaire à la porte des casinos. (Applaudissements).

M. Th. Reinach. — Il faut prendre garde, sous prétexte de rendre plus difficile l'accès du casino, de ne pas empêcher les mamans et leurs enfants de venir dans les jardins des casinos, qui sont souvent les seuls jardins de la localité.

M. Godart. — C'est à l'entrée des salles des jeux que la carte se exigible.

M. Klotz. — L'entrée de mineurs est intérdite dans les salles des jeux, j'y ajouterai l'interdiction pour les soldats par arrêté.

L'amendement Villebois-Mareuil est repoussé par 346 voix contre 220.

M. J. Denais propose de supprimer l'entrée journalière.

Son amendement est repoussé à mains levées.

Vote de l'Article 7

L'article 7 est adopté. Il est ainsi conçu :

« Nul ne peut pénétrés dans les salles où, conformément à la loi du 15 juin, les jeux de hasard sont autorisée, sans être muni d'une carte ou d'un ticket délivré par la Direction de l'établissement. Cette carte ou ticket est passible d'un droit de timbre, savoir : 0 fr. 50, si l'entrée est valable pour la journée ; 6 francs si l'entrée est valable pour une durée excédant un jour, mais ne dépassant pas quinze jours; 10 francs si l'entrée est valable pour une durée excédant quinze jours si l'entrée est valable pour une durée excédant un mois.

« Les cartes qui donnent accès dans les salles où se jouent le baccara, l'écarté ou autres jeux similaires autorisés, sont passibles d'un droit double de celui qui résulte du tarif ci-dessus. Le droit de timbre ainsi établi est acquitté par l'apposition, sur les cartes et tickets, de timbres mobiles que l'administration de l'enregistrement est autorisée à débiter. La forme et les conditions d'emploi de ces timbres seront déterminées par décret.

« Sont considérés comme non timbrés les cartes ou tickets sur lesquels le timbre mobile aurait été apposé sans l'accomplissement des conditions prescrites par le décret susmentionné ou sur lesquels aurait été apposé un timbre mobile ayant déjà servi. Toute contravention aux dispositions qui précèdent et à celles du décret prévu au présent article est punie d'une amende de cinquante francs (50 fr.) en principal, dont le titulaire ou le porteur et le directeur responsable de l'établissement sont solidairement tenus. Les contraventions sont constatées, les instances sont suivies et le produit des amendes est réparti conformément aux alinéas 3 et 4 de l'article 23 de la loi du 23 août 1871. »

La question des pourboires

M. de Kerguésec déclare qu'il y a un vrai scandale à voir des croupiers se faire 100.000 francs de pourboires, enlevés surtout à de malheureuses femmes ! Un prélèvement devrait être fait sur ces pourboires.

Une Voix : Et les garçons de café ?

M. Lauche. — Ce n'est pas la même chose. Les garçons de café aimeraient mieux être payés.

M. Colly. — Je reconnais que le scandale dénoncé par M. de Kerguézec ne peut pas durer ; mais il ne peut y avoir de prélèvement sur les pourboires. Il faut supprimer ces pourboires que nous voulons réaliser.

M. Millevoye. — Nous prenons acte de cette déclaration ; mais il faut prendre une mesure générale.

M. de Kerguézec. — La déclaration de M. le Ministre de l'intérieur me donne pleine satisfaction. Le Ministre n'a qu'à donner des instructions pour que tout croupier qui aura été pris recevant un pourboire sera immédiatement chassé du casino. (Applaudissements).

Le personnel étranger

MM. André Honnorat et Constant Verlot présentent la disposition additionnelle suivante : « A partir de la promulgation de la présente loi, aucune autorisation ne pourra être donnée dans les conditions prévues à l'article 2 de la loi du 15 juin 1907, que si le cahier des charges, produit à l'appui de la demande, contient une clause stipulant que, indépendamment des obligations résultant de l'application du paragraphe 3 de la dite loi, le nombre des employés, et ouvriers de nationalité étrangère, occupés dans l'établissement, ne pourra pas dépasser une proportion supérieure au dixième du personnel, sauf autorisation spéciale du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. »

M. Klotz. — C'est une question générale qui doit être soumise à la Commission du Travail.

M. Colliard. — La Commission du Travail consent à laisser au Gouvernement le soin de se prononcer.

M. Godart. — La commission accepte l'amendement Honnorat à condition de substituer à la phrase : « Sauf autorisation spéciale du Ministre de l'Intérieur », les mots : « Sauf autorisation spéciale du Ministre de l'intérieur et après avis du Ministre des affaires étrangères. »

M. Verlot accepte cette modification.

Vote de l'amendement

L'amendement Honnorat-Verlot est voté à mains levées.

(A suivre.)

Crock-Notes

Bulletin météorologique

Température du 3 au 9 juin

JOURS	Juin	THERMOMÈTRE MINIMA	THERMOMÈTRE MAXIMA	PLUIE	Baromètre
Mardi.....	3	19	29	»	773
Mercredi...	4	20	23	»	773
Jeudi.....	5	21	24	»	772
Vendredi...	6	17	29	»	774
Samedi....	7	17	30	»	775
Dimanche..	8	16	23	»	775
Lundi.....	9	16	23	»	776

La ville arabe

Nous avons bien ri, cette semaine, en lisant dans les quotidiens le rapport annuel de la gestion du Conseil municipal de Tunis.

Il y est dit, entre autres, que notre édilité a opéré de grandes et coûteuses transformations dans les quartiers indigènes, et cela dans l'intérêt supérieur de l'hygiène et pour éviter le retour d'épidémies épouvantables comme celles que nous avons subies il n'y a pas bien longtemps.

Nous avons eu beau écarquiller les yeux, nous n'avons pu distinguer aucun heureux changement dans la cité arabe, sauf peut-être le percement *partiel* de l'impasse Mechouche qui serait une excellente idée si elle était généralisée et appliquée à tous les culs-de-sac qui foisonnent dans les vieux quartiers.

Quant à la malpropreté, elle persiste à y régner. Dans le souk El-Grana, entre autres, si populeux, il existe une ruelle dite impasse du Médecin; eh bien, les nombreux commerçants du quartier ont converti cette impasse en dépôt de débarras, ordures, emballages et autres, et les agents municipaux de la Voirie ignorent évidemment l'impasse du Médecin, puisque les détritus s'y amoncellent *depuis des années* au grand dam des habitants, sans que personne songe à les en débarrasser.

Avis donc à M. Qui-de-Droit.

Une bonne coquille

Un journal local a quelque peu houspillé, la semaine dernière, un de ses confrères dont les colonnes fourmillent assez souvent de coquilles.

Le plus fort est que le bon « blagueur » a été lui-même, il y a quelques années, victime d'une de ces bourdes de typos assez grave :

Dans le compte rendu d'une réunion de la Société des Sciences médicales de Tunis, il faisait dire ceci au président de la réunion, un vénérable médecin aujourd'hui installé en France et qui aurait pu être parent de M. Bérenger, le chaste sénateur :

« Enfin, Messieurs, je constate avec un bien grand plaisir que la *moralité* diminue sensiblement à Tunis. »

On voit d'ici la tête de ce brave morticole en lisant le lendemain son discours imprimé ! *Mortalité* pour *moralité* ? Il en eut la jaunisse.

Détruisons les nids de moineaux

L'Administration avait pris, il y a déjà plusieurs années, un décret obligeant les propriétaires de domaines ruraux, sous peine d'amende, à faire détruire les nids de moineaux, ces oiseaux si nuisibles à l'agriculture.

Il y a quelque temps, un riche colon des environs de Tunis, n'ayant pas voulu tenir compte de l'avis administratif d'avoir à procéder à ladite destruction dans les 24 heures, se vit dresser procès-verbal de contravention et traîner devant la juridiction compétente.

Et l'on trouva généralement juste la condamnation du récalcitrant. Mais pourquoi, diantre ! nous observe un de nos amis, les propriétés de l'Etat ou des Municicalités regorgent-elles de ces volatiles nuisibles sans que l'Administration songe le moins du monde à s'en débarrasser dans l'intérêt des agriculteurs riverains et pour donner le bon exemple à tous ?

Les Abattoires, par exemple, fourmillent de nids de moineaux, qui causent des dégâts sans nom dans les propriétés limitrophes. Pourquoi ces deux poids et deux mesures, et qui donc dressera procès-verbal à l'Administration en faute ?

Acte de probité

Nous tenons à mentionner l'acte de probité dont a été l'auteur M. Bellaïche, caissier du Crédit Foncier, mardi dernier.

Notre collaborateur, M. Isaac Lévy, ayant à effectuer un paiement, lui versa, par erreur, une somme de 30 francs en plus. M. Lévy ayant réclamé, le soir même, l'honnête caissier — que nous félicitons — après avoir vérifié ses comptes, restitua son argent à notre ami.

Décès

Avant-hier, dimanche, ont eu lieu les funérailles imposantes de M. Raphaël Moreno, conseiller municipal de Tunis, et une des personnalités les plus en vue de la Colonie européenne.

Nous adressons, à la famille de cet homme de bien qui nisparaît, nos sincères condoléances.

SPECTACLES & CONCERTS

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique : **M. Charles Afrigan**

Ce soir mardi 10 juin 1913

LA VEUVE JOYEUSE

opérette en 3 actes

Au 2e acte :

Grand divertissement russe (ballet)

Cinématographe Omnia-Pathé

Rue Amilcar

Direction Générale de l'Agriculture

du Commerce et de la Colonisation

SERVICE DES DOMAINES

MISE EN VENTE

des terrains déclassés de la Gare de Tunis-Nord

AVIS

Le 23 juin 1913, à 9 heures du matin, dans une des salles du Palais des Sociétés Françaises à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des terrains déclassés de la gare de Tunis-Nord.

Il sera mis aux enchères tout lot dont lequel un amateur aura offert antérieurement à la vente ou offrira en séance une mise à prix égale à celle indiquée à l'adjudication du 14 avril et *majorée de cinquante pour cent*. Cet amateur sera déclaré adjudicataire pour cette mise à prix si, en séance, elle n'a été l'objet d'aucune enchère. En cas d'enchère le lot sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

La vente aura lieu sur les bases du précédent cahier des charges.

L'Etat renonce toutefois pour cette séance d'adjudication, au droit qu'il s'était réservé antérieurement de remettre aux enchères, sur le montant cumulé des mises à prix ou des enchères offertes, l'ensemble des lots formant l'un des six lots decrits au cahier des charges du 14 avril.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Agriculture (Service des Domaines).

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 26 juin courant, à 9 heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise, à l'adjudication d'enzel d'une propriété dite « Henchir Ksar Djemadjeur », en sept parcelles d'une contenance non garantie de 502 hectares située à 4 kilomètres environ de Fondouk Djedid et ayant droit aux 5/6 indivis d'une parcelle de 18 hectares 64, immatriculée par titre n° 2654 et renfermant des ruines.

Mise à prix. . . . . 6.000 fr. par an.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous (Bureau n° 9).

Tunis, le 9 juin, 1913.

Le Président des Habous.

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHEL

Tunis — 15, route de l'Ariana (en face le Cimetière

AVIS

Mme Shenllenberg, ex associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une crêmerie ayant pour titre : *Au Déjeuner parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait — Chocolat — Œufs — Plat du jour — Service très soigné.

J. A. BEMBARON

9, rue Es-Sadikia — **TUNIS**

Pianos PLEYEL

et BOISSELOT

Vente location à partir de 25 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DACTYLE"

300 francs avec facilité de paiement

Pavillon BEAU-SÉJOUR

Carthage-Station

Restaurant de 1er ordre. — **E. GIRAUD**

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

TUNIS -- 22, rue de Russie, 22 -- TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

Plans a forfait — Affaires — Projets

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et 2, rue Al-Djazira

TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1re classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés. Exploitations minières, agricoles et industrielles.

Téléphone n° 553

MAGASINS GENERAUX

ET

ENTREPOT RÉEL

de Tunis

Entrepôt réel, fictif & simple -Warrants

Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

Lire

L'Humanité

Directeur : **Jean JAURÈS**

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, Boulevard Magenta — Paris

Le Courrier Européen

Directeurs : André Morizet et Paix-Seailles

8, Boulevard des Italiens — Paris

LES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri Fabre

20, rue Jean-Jacques-Rousseau — Paris

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation, et voyez la vie joyeuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en **toute confiance** voir les appareils " **ACOUTISCON** " qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A

GENERAL ACOUSTICON COMPANY,

6, Rue de Hanovre, 6, PARIS

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. — CAMOIN frères propriétaires. — Se recommande aux voyageurs et touristes. — Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450.

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix moderés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie. — Maison Montelatici, CHAMBON, successeur. Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.

Gr. Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset. Champigneules et Spatenbraü. J. Billiant, propriétaire.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe, Aven. Jules-Ferry.

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire

9, Avenue de Carthage — Tunis

Repas à la carte et à prix fixe.

Pension : 55 francs

Mesdames

HEMAGÈNE TAILLEUR

Guérit :

Epoques Douloureuses, Irrégularités, Retards, Suppressions,

Seul produit scientifique Adopté

par les Hôpitaux de France et de l'Etranger

Préparé par TAILLEUR, phien chimiste de 1re classe Anc. Professeur à l'Ecole de Médecine, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris. *Officier d'Académie.*

Le FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25

Fco. mandat 2.35. Brochure explicat. gratuite s. demande adressée à P. TAILLEUR, phien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.)

Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie FATTACIOLI, av. de France, 7

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

5, rue de la Casba, 5

près la Place de la Bourse au 1er étage

TUNIS

Service à la Carte -- Repas sur Commande

VRAIE CUISINE ITALIENNE

Spécialité des Ravioli et Cassate

Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples

Vin de Piémont — Vin du Chianti

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Cartes d'excursions (1e, 2e et 3e classes) individuelles ou de famille dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes

Emissions dans toutes les gares du réseau, du 15 Juin au 15 Septembre. Ces cartes donnent droit à la libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie ; un aller et retour, avec arrêt facultatif entre le point de départ et l'une des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de 0 fr. 065 en 1e classe ; 0 fr. 045 en 2e classe ; 0 fr. 03 en 3e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2e carte : 10 o/o ; 3e carte : 20 o/o : 4e carte : 30 o/o ; 5e carte : 40 o/o ; 6e carte et les suivantes : 50 o/o.

La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressé avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : 6 heures avant le départ du train, trois jours à l'avance dans les autres gares.

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France

à Paris : au Kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix); chez Mme Vauriot, bibliothèque de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet) ; et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, St-Germain-des-Fossés. La Roche (Yonne). Bellegarde (Ain). Mâcon, Grenoble, Bourg, Lons-le-Saunier, Annemasse, etc., etc.

Imprimerie speciale de la

Petite Tunisie Socialiste.

Le gérant, D. V. Scialom,

OXYGENEE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE
M. BEMDROU, agent
TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire
BONNEMANT, Administrateur
Boxes — Chenil — Pension pour Chevaux et Chiens
ROUTE DE L'ARIANA

CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT
Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie au (Port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
TÉLÉPHONE : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : **3 o/o**

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

MAISON DE PYROTECHNIE
Joseph PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente : 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux
Spécialité de signaux pour la Marine
et les Chemins de fer
Mèches de Sûreté pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
TÉLÉPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord
Société anoyme — Capital 5.000.000 de francs
Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger
AGENCES A SOUSSE ET A SFAX

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels
5 % net d'impôt, sans courtage ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISONS A DOMICILE

CHAUSSURES FAURE
solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE
habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE
Pantoufles chaudes et élégantes,
sabots, galoches, chaussons

CHAUSSURES FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnets

14, rue d'Italie — TUNIS **Succursale à Bizerte**

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de Ttitres et Objets précieux
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banqne
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

MAISON A. MODIGLIANI
FONDÉE EN 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements
Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAX
Adresse Télég. : Maritime-Tunis Téléphone 74
TUNIS — 5, Rue St-Charles, 5 — TUNIS

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.
N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'« Agence de la Compagnie Générale Transatlantique », 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cie de Navigation Mixte
Compagnie Touache -- Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Levant
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches 1 h. s.
— à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.
— de PALERME, tous les mercredi à 4 h. m.
— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
— de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.
— à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.

Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.
— de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.
— de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.
— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
— de MARSEILLE pour Tunis, tous les mercredis 4 soir.
— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.
— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PEDELUPÉ Frères.

R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT, G. HOFFMAN, associés)
99, rue de Portugal — TUNIS

Déchaumeuse RICHTER

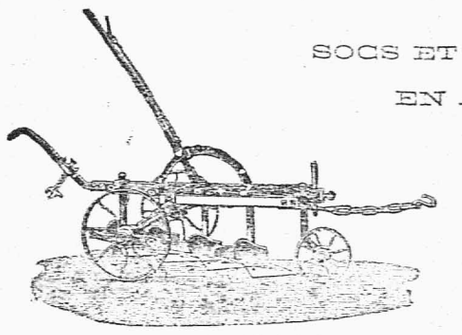

SOCS ET VERSOIRS
EN ACIER

Catalogue spécial franco sur demande

AGENCE DANS
9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Démarches auprès des Ministères [illegible] très réduits. — Renseignements [illegible] — Enregistrements [illegible]
Avances sur [illegible] — [illegible] — Prêts [illegible] — Recouvrements [illegible] les localités [illegible] et plus grands [illegible]
Embalage de [illegible]
Entrepôts [illegible] publics et [illegible]
Téléphone 190.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE
Société anonyme — Capital : 50 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : [illegible]
Agences à Sousse et à Bizerte

Prêts hypothécaires [illegible]
Ouvertures de crédit [illegible]
Ordres de Bourse [illegible]
Garde de titres [illegible]
Chèques et Lettres de crédit [illegible]
Dépôts à vue [illegible]

VILLA DE L'ARCHET
Hôtel, Pension de Famille
à Saint-Cergues (H.-Savoie)

Chambre & Nourriture comprises, 4 50 5 & 6 fr. par jour

Cure d'air. — [illegible] Vue splendide. — [illegible]
Centre d'Excursions
A 8 minutes de la [illegible] — A [illegible] de Genève. — A proximité de Thonon, Evian, Genève [illegible]

Condition spéciales pour Famille
Écrire : PHILONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (H.-Savoie)
ou au Journal pour les renseignements.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graissent leurs machines avec les HUILES MINÉRALES AMÉRICAINES

VACUUM MOBILOIL
Marque GARGOYLE
et recommandent TOUS les PERFECTIONNEMENTS LUBRIFIANTS SPÉCIAUX pour

"VACUUM OIL COMPANY"
Société anonyme au capital de 2 000 000 de francs
MAISON A. MODIGLIANI
AGENT GÉNÉRAL ET DÉPOSITAIRE POUR LA TUNISIE
5, rue Saint-Charles — TUNIS
Télég. Import-Tunis Téléphone : 0 74

HUILES MINÉRALES
Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis

Droguerie HABIS
TUNIS — 94, rue de Portugal au 1er rue de Belgique
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

L'ACÉRROLOIR
Moulin à vent en acier galvanisé

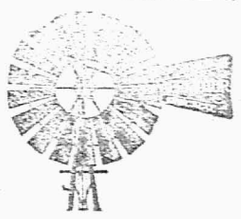

La plus haute récompense aux Expositions
Pour tous renseignements s'adresser à
M. P. LECLERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS

Petites Annonces
La ligne **0,25** la ligne

Les Petites annonces classées [illegible] aux bureaux du [illegible] Le lundi avant quatre [illegible] du soir. Elles doivent [illegible] au moins deux lignes [illegible] centimes au mi[illegible]

A VENDRE une propriété de 10 hectares d'un [illegible] située à Machilly [illegible] à 800 mètres de [illegible]
[illegible] d'habitation composée [illegible], une cave et grenier, [illegible] pour 12 bêtes, [illegible] pour herse, chambre à [illegible] et poulailler, le tout en [illegible]
27 000 francs.
[illegible] M. Armand LOUP [illegible]

Demandes d'emplois
On [illegible] agricole, connaissant [illegible] le battage, de[illegible] trait n'importe où. [illegible] Bar Goudal, rue [illegible]

Petite Correspondance
Nous refusons systématique[illegible] insertion de na[illegible] choquer la pudeur et nos [illegible]

Leçons
Leçons d'arabe et d'anglais à [illegible] Jouonal.

Les offres et demandes d'emplois sont reçues gratuitement par le canal de l'Office du Journal.

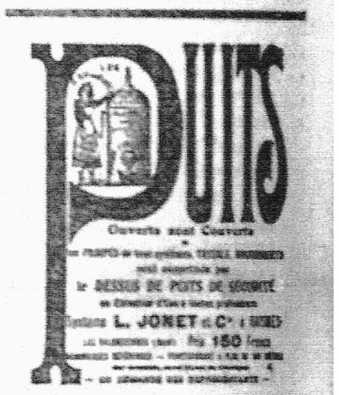

BENGALINE
PEINTURE
émail perfectionnée
DÉPOT :
Droguerie Nationale
Stephen Père et Fils
6, rue d'Italie, 6
TUNIS
Représentant :
J.-C. BONICI
Rue d'Algérie, 11
TUNIS

Boulangerie-Pâtisserie Confiserie Anglaise et Viennoise
Téléphone 449 — **WAGNER & Cie** — *Téléphone 449*
24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PAIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE
BRIOCHES, CROISSANTS, ZWIEBAKHS
Crissini de Turin — Nouilles fraîches
PATISSERIE DE PREMIER ORDRE, CONFISERIE & CHOCOLATS DES PREMIÈRES MARQUES
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
Dépôt exclusif des Produits Alimentaires antidiabétique de la GLUTINERIE St-Louis de Marseille.
Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence
Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon.

TUNISIA-PALACE
TUNIS

Hôtel de premier ordre
Lumière électrique

150 CHAMBRES ET SALONS

Hôtel de premier ordre
Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE